

Commençons, tout d'abord, par quelques observations statistiques de cette carte. Nous remarquons un déséquilibre dans les demandes. Les établissements publics semblent plus frileux à demander des ouvertures de filières que les établissements privés et les centres d'apprentissages privés. Et ces derniers se voient en conséquence essuyer plus de refus que les établissements publics. Mais cela marque au moins un dynamisme, une volonté d'aller de l'avant que l'enseignement professionnel public semble avoir abandonné et ce depuis quelques années déjà.

Ce n'est, en effet, pas la première année que nous déplorons l'absence de perspective de développement dans les établissements publics de formation, ou plus précisément l'absence de perspectives en dehors de l'apprentissage ou de la mixité des publics. En effet, environ deux tiers des formations avec avis favorable pour les établissements du public le sont en apprentissage ou en mixité de public. Pour les autres, ce sont souvent des adaptations de diplômes existants. Enfin, nous déplorons 5 fermetures dans les établissements publics en formation sous statut scolaire.

Nous tenons à le rappeler ici, nous ne sommes pas contre l'apprentissage en tant que tel. Il convient à certains profils d'élèves. Certaines professions, certains métiers forment également majoritairement leurs futurs professionnels par l'apprentissage. Nous n'avons rien à redire à cela. Nous ne nous hasarderons pas non plus à comparer l'efficacité des deux modes de formations, chacun a ses avantages et ses inconvénients. Mais nous devons constater que l'apprentissage ne peut devenir la voie de formation privilégiée.

Rappelons que plus d'un apprenti sur trois rompt son contrat au cours de la formation, que de nombreux jeunes ne peuvent s'inscrire en apprentissage, faute de contrat de travail. Que deviennent-ils alors ? Des jeunes sans affectation qui intègrent le marché de l'emploi avec une formation incomplète, ou sans aucune formation et qu'il faudra affecter en urgence et sans aucune motivation sous statut scolaire dans des établissements dont la capacité d'accueil aura été en amont contingentée ou réduite.

La mixité ne peut constituer non plus une voie médiane, car si elle permet éventuellement à un jeune en rupture ou en attente de contrat, de bénéficier de formation, elle pose des difficultés d'organisation qui finissent par nuire à la qualité de la formation elle-même. En tout cas, elle induit une primauté de l'apprentissage sur la voie scolaire de fait, cette dernière étant perçue comme un rattrapage en cas de rupture ou d'absence de contrat.

D'autre part, les campagnes d'information à destination des troisièmes ou des terminales sont tellement déséquilibrées entre les deux voies de formation que de nombreux jeunes en oublient la finalité de leur orientation. L'apprentissage devient le but, peu importe le métier, le diplôme, sa capacité à mener de front les périodes en entreprise et en centre d'apprentissage.

En conséquence, nous voterons contre cette carte. Nous demandons un rééquilibrage entre les deux voies de formation, aussi bien du point de vue des ouvertures que des demandes, mais aussi un rééquilibrage dans les campagnes d'information, notamment celle qui va s'ouvrir pour les affectations à la rentrée 2017.